

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'IMAGERIE MEDICALE  
ASSURANT LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC SUR LA ZONE  
D'ATTRACTIVITE DE LA FERTE BERNARD (72).

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

## CAHIER DES CHARGES

### I. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJET

- A. Etat des lieux
- B. Présentation des objectifs de l'appel à projet
- C. Présentation de l'établissement

### II. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'APPEL A PROJET

- A. Présentation du service
- B. Equipements du service
- C. Charges relatives à l'utilisation des équipements

### III. MODALITES DE CANDIDATURE A L'A.M.I, PROCEDURE ET CRITERES DE SELECTION

- A. Dépôt de l'acte de candidature
- B. Profil des candidats
- C. Contenu de la candidature
- D. Sélection et notification

## PREAMBULE

En application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques<sup>1</sup>, cet appel à manifestation d'intérêts (AMI) proposé par le Centre Hospitalier Paul Chapron de La Ferté Bernard s'inscrit dans une stratégie de consolidation de l'offre de soins en imagerie médicale sur le territoire du Perche Sarthois. Il a pour objet d'envisager un partenariat public-privé au service des usagers.

Le Centre Hospitalier Paul Chapron de La Ferté Bernard est un établissement public de santé, membre du Groupement Hospitalier de Territoire de La Sarthe, dont l'établissement support est le Centre Hospitalier du Mans. L'établissement dessert un bassin de 80 000 habitants et emploie environ 450 agents.

Le Centre Hospitalier Paul Chapron de La Ferté Bernard propose une offre de soins variée et complète en médecine, chirurgie, rééducation, soins de suite, et hébergements de personnes âgées et personnes handicapées, en étroite collaboration avec le CH du Mans et en filières avec les professionnels de santé du territoire. Il dispose d'une capacité d'accueil de 365 lits et places.

Disposant également d'un service d'accueil des urgences, le Centre Hospitalier Paul Chapron de La Ferté Bernard assure une activité d'imagerie avec un plateau technique numérisé moderne, permettant d'assurer une permanence des soins 24h/24.

Le plateau de consultations externes est articulé autour d'une quinzaine de spécialités et s'inscrit dans une dynamique d'activité croissante dont celle d'imagerie.

### **Contexte spécifique :**

L'établissement ne dispose plus depuis novembre 2023, dans un contexte d'une démographie médicale sous tension, des ressources médicales pour exploiter son plateau technique d'imagerie. Néanmoins, il doit être en mesure d'assurer le soutien de l'activité de permanence de soins à travers le service d'accueil des urgences tout en consolidant le positionnement territorial de l'offre de soins externes.

Afin de satisfaire aux impératifs liés au développement de son activité, l'établissement fonctionne actuellement exclusivement en télé-imagerie, dans le cadre d'un marché territorial proposé par le Resah.

Cependant, au regard des contraintes de la télé-imagerie et des risques identifiés du fait de l'absence de professionnels médicaux sur site, il est apparu indispensable que le renforcement des coopérations entre le Centre Hospitalier Paul Chapron de La Ferté Bernard et des radiologues libéraux puisse constituer une piste de réflexion stratégique à construire. Au-delà de la problématique d'optimisation des plateaux techniques, il s'agit de promouvoir une offre de soins de qualité et pérenne pour la population du bassin du Perche Sarthois, notamment concernant l'activité externe, aujourd'hui limitée.

A cet effet, et afin de renforcer l'offre d'imagerie, le Centre Hospitalier Paul Chapron de La Ferté Bernard a décidé de lancer une consultation. Il s'agit de rechercher un ou plusieurs partenaires susceptibles de s'engager de manière pérenne dans la mise en œuvre d'un dispositif de coopération permettant d'associer le(s) candidat(s) retenu(s) à l'organisation du service d'imagerie de l'établissement et à la prise en charge des usagers du territoire.

Ainsi, le Centre Hospitalier Paul Chapron de La Ferté Bernard lance un Appel à Manifestation d'Intérêts auprès de partenaires privés susceptibles de s'engager sur un modèle de partenariat public/privé reprenant la forme soit d'un Groupement de Coopération Sanitaire, soit d'un Groupement d'Intérêt Economique, soit en Association en vue :

---

<sup>1</sup> Article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.. »

- D’assurer le maintien et le développement de l’offre d’imagerie médicale sur le bassin de vie;
- Conforter les effectifs paramédicaux notamment en manipulateurs en électroradiologie dans le bassin nord est de La Sarthe ;
- Exploiter en commun un plateau technique d’imagerie médicale sur le site hospitalier, à travers une convention d’occupation du domaine public hospitalier, pour tout ou partie des équipements et activités ;
- Construire à court-moyen terme des locaux adaptés pour y installer soit un IRM fixe 1,5T, soit un IRM 1,5T mobile, pour lequel le SRS 2024-2028 des Pays de Loire prévoit une installation à la Ferté Bernard.
- Gérer en commun les équipements matériels lourds et les autorisations afférentes;
- Développer l’imagerie de la femme, notamment la sénologie dans le cadre du dépistage du cancer;
- Créer une équipe médicale, voire non-médicale commune ;
- Voire, contribuer à la PDSES territoriale en imagerie médicale en participant le week-end (vendredi soir et/ou samedi soir) à la garde territoriale au Centre Hospitalier du Mans ; garde effectuée sur place au regard des prises en charges des AVC.

Cet Appel à Manifestation d’Intérêts sous-tend la volonté commune d’une collaboration vertueuse au service de la population du bassin avec :

- Un engagement des partenaires privés à se référer à la convention Assurance Maladie sans dépassement d’honoraires pour les patients hospitalisés et les patients pris en charge au sein du service des urgences ;
- L’engagement pour les intervenants libéraux à intervenir indifféremment et en assurant l’égalité d’accès aux soins pour les patients hospitalisés ou consultants externes de l’hôpital;

Il a pour objectif de sélectionner un ou des porteurs de projets (S.E.L. ou autres) avec lequel le Centre Hospitalier Paul Chapron de La Ferté Bernard engagera le travail de co-construction du projet.

Afin de présenter son intérêt pour le présent projet, et d’initier les grandes lignes de discussion-négociation future, le candidat devra établir les éléments suivants concernant :

- Les motivations dans le cadre du projet de partenariat public-privé
- Des propositions concernant la participation potentielle à la permanence des soins territoriale;
- La question des modalités de transfert éventuel des autorisations d’exploitation des équipements.

La Décision de la Direction du Centre Hospitalier Paul Chapron de La Ferté Bernard sera soumise à la concertation du Directoire de l’établissement et pour information, au Comité Stratégique du GHT 72, au regard des orientations du projet médico-soignant du territoire de la Sarthe en imagerie médicale.

La réponse au présent AMI d’engager une coopération ne vaut pas engagement préalable de l’établissement, ni du Directeur Général de l’ARS (si un outil de type GCS ou GIE devait être créé), pour mettre en œuvre effectivement le projet. Le processus d’élaboration des actes constitutifs du potentiel Groupement à constituer (convention constitutive, règlement intérieur) doit rencontrer au préalable l’accord des parties.

**Afin de préciser les intérêts des candidats pour le présent projet, une réunion de discussion-négociation aura lieu semaine 21 en 2024 dans les locaux du Centre Hospitalier Paul Chapron avec les candidats dont la candidature aura été jugée recevable.**

En cas d’échec des discussions négociations avec le partenaire principal retenu, le Centre Hospitalier Paul Chapron de La Ferté Bernard se réservera le droit d’aller vers un autre des partenaires candidats au présent Appel à Manifestation d’Intérêts, sous réserve de son respect des engagements demandés.

Si pertinent, la création effective du groupement sera envisagée, après une phase de préfiguration, au dernier trimestre 2024.

Les partenaires intéressés sont invités à compléter le dossier de candidature (annexe 1) et à le retourner avant le 30 avril 2024 à l’adresse suivante sous forme dématérialisée exclusivement : [direction@ch-laferte-bernard.fr](mailto:direction@ch-laferte-bernard.fr)

# I. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJET

## A. Etat des lieux

Le Centre Hospitalier de La Ferté-Bernard souhaite développer son offre de soins en imagerie médicale pour la population du bassin Fertois. Actuellement la radiologie conventionnelle et la scanographie sont assurées complètement par la télé-radiologie suite au départ de deux radiologues en octobre 2023.

Le Centre Hospitalier dessert une agglomération de 15 000 habitants dans un bassin de 80 000 habitants.

La Ferté-Bernard est une ville à caractère historique au cœur du Perche.





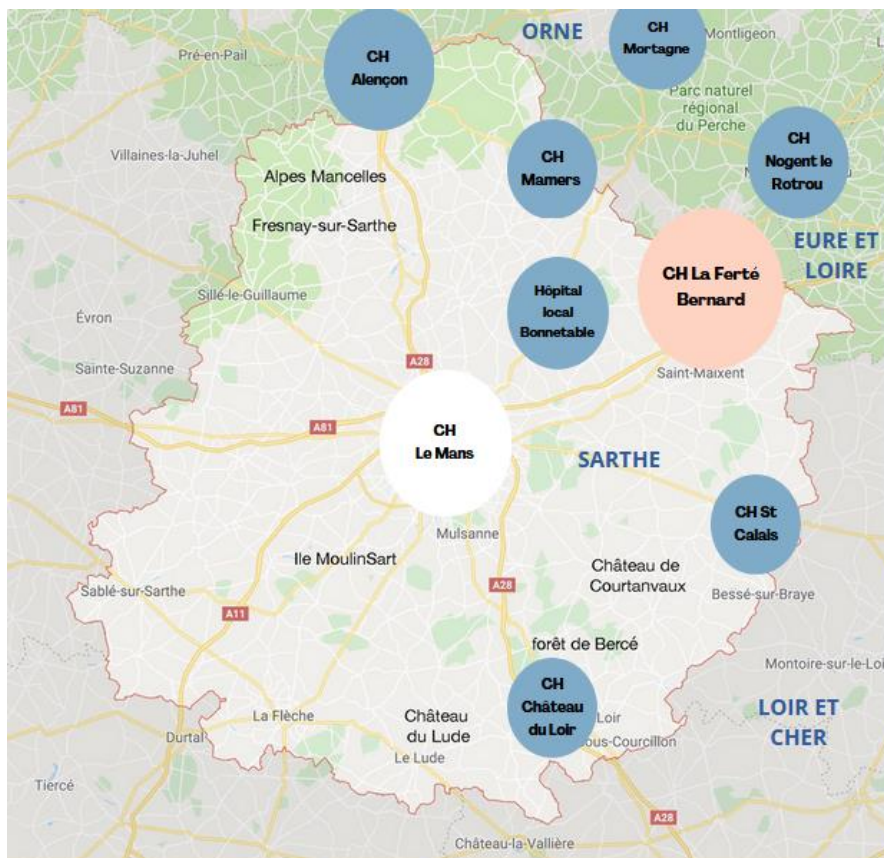
### Situation de la ville :

- Autoroute A11 et RD 323
- Paris 1h30 / Le Mans 45 mn / Angers 1h30 / Tours 1h30 / Nantes 2h15 / Rennes 2h
- Gare SNCF avec accès direct en gare de Montparnasse 1h50 – **ligne TGV Le Mans / Montparnasse 55mn**
- Aéroport Orly 1h30 / Tours Val de Loire 1h10

### Le territoire Fertois dispose d'une offre ambulatoire de premier recours :

- Centre de santé polyvalent
- Chirurgiens-dentistes
- Diététiciens
- Infirmiers libéraux
- Kinésithérapeutes / ostéopathes
- Orthophonistes / psychologues
- Pédicures / podologues
- Officines
- Sages-femmes

Le Centre Hospitalier de La Ferté-Bernard travaille sur le parcours de soin des patients en collaboration principalement avec les établissements de santé aux alentours.



La démographie en radiologues reste fragile et très défavorable sur tout le territoire Sarthois au cours des 5 prochaines années.

Le Projet Régional de Santé 2024-2028 prévoit par ailleurs une augmentation significative des équipements lourds dont une installation d'un appareil IRM sur le site de La Ferté-Bernard. Le Projet Médico-Soignant Partagé du GHT de la Sarthe prévoit, par ailleurs, comme axe prioritaire le développement de l'imagerie de la femme, mais aussi l'organisation d'une permanence des soins territoriale commune.

## B. Présentation des objectifs de l'appel à projet

Le présent projet a pour objet d'assurer :

- une activité de qualité et croissante au service de la population,
- l'exploitation optimale des équipements (vacations d'utilisation pleines)
- la présence de radiologues sur site en semaine (idéalement du lundi au vendredi) afin d'assurer les examens d'imagerie médicale (radiologie conventionnelle, mammographie dont le dépistage du cancer, scanner, voire échographie et IRM lorsqu'un équipements sera installé au cours de la période 2026-2028).

L'activité de permanence des soins à la Ferté-Bernard est soutenue par un marché de télé-imagerie qui procure toutes les garanties qualitatives en terme de fonctionnement et de résultats. Malgré cela, l'absence d'un radiologue sur place occasionne une limitation de recours à certains actes non irradiants comme l'échographie ainsi qu'un dialogue moins spontané entre confrères, notamment avec le service des urgences.

L'établissement recherche un partenaire en capacité de consolider l'offre en imagerie dans des délais courts. Cet engagement devra amener une activité significative permettant d'atteindre un seuil optimal d'exploitation de tous les équipements.

En vue d'offrir le meilleur service à la population et de privilégier/prioriser la réponse à l'urgence et aux hospitalisés, les plages d'ouverture du plateau d'imagerie seront les plus larges possibles. Le projet proposé dans la réponse à l'AMI devra décrire une proposition argumentée.

Le plateau commun se dotera d'une organisation du parcours patient permettant d'assurer les missions suivantes :

- Permanence des soins du service des urgences durant la journée à minima de 9h à 18h30 ;
- Prise en charge des hospitalisés ;
- Poursuite des coopérations / conventions existantes et développement de l'offre externe ;
- Eventuellement, la permanence des soins de nuit et de week-end sera assurée au sein du service d'imagerie du CH du Mans.

Concernant les candidats libéraux, les outils juridiques de coopération seront étudiés : participation à un GCS existant, GCS dédié, GIE dédié, Association ou autre vecteur juridique...

Concernant des éventuels radiologues publics souhaitant s'intégrer dans l'organisation et l'exploitation de ce plateau technique, la création d'un Plateau d'Imagerie Médicale Mutualisé (PIMM) pourra être étudiée, notamment pour l'exploitation des EML (scanner et/ou IRM).

### **C. Présentation de l'établissement**

Le Centre Hospitalier de La Ferté-Bernard est un établissement partie du GHT 72, dont l'établissement support est le Centre Hospitalier du Mans. La direction générale du CH du Mans assure la direction par intérim. Un directeur délégué de site et un directeur délégué adjoint de site sont présents au quotidien.

Le Centre Hospitalier de La Ferté-Bernard est une communauté sanitaire et médicosociale pluriprofessionnelle qui intègre quatre sites au sein d'une structure commune : un établissement sanitaire, deux structures EHPAD, une structure d'accueil des personnes en situation de handicap et est en direction commune avec l'EHPAD Arc-en-Ciel de Montmirail.

Le Centre Hospitalier de La Ferté-Bernard est un établissement situé au Nord-Est de la Sarthe, dans la région Pays de la Loire. Le bassin d'implantation du Centre Hospitalier, à la croisée des régions Pays de la Loire, Normandie et Centre Val de Loire, se caractérise par son dynamisme économique.

Le territoire est un secteur industriel et commercial riche qui se distingue par la forte présence de certains secteurs tels que l'agroalimentaire, l'automobile, l'aéronautique, l'industrie pharmaceutique ... 20 zones d'activités économiques dynamiques sont identifiées sur ce territoire.

L'établissement dispose d'un capacitaire de 365 lits autorisés et 357 lits installés :

- Secteur sanitaire → 84 lits autorisés et 78 lits installés
  - Urgences comprenant 3 lits autorisés d'UHTCD (4 lits installés)
  - Chirurgie : 6 lits autorisés en chirurgie de semaine et 11 places autorisées d'ambulatoire
  - Médecine : 40 lits autorisés et 34 lits installés (dont 2 dédiés en soins palliatifs) + 4 places d'hôpital de jour
  - SSR : 20 lits autorisés et installés (prochainement 25 SMR)
- Secteur médico-social → 281 lits autorisés et 279 lits installés
  - EHPAD St Julien : 91 lits autorisés et installés dont 1 lit temporaire, 7 places d'accueil de jour
  - EHPAD Paul Chapron : 78 lits autorisés et 77 lits installés dont 14 d'UPAD et 2 temporaires
  - Centre Lesieur Soulbieu : 20 lits autorisés et installés en MAS, 25 lits autorisés et installés en FAM
  - EHPAD l'Arc en Ciel (direction commune) : 60 lits autorisés et 59 lits installés

Des praticiens libéraux spécialisés exercent une activité libérale au sein de l'établissement, réunis en association dans le cadre d'un Groupement de Coopération Sanitaire. Par ailleurs, des praticiens spécialisés sont mis à disposition sur le CH La Ferté Bernard par le Centre Hospitalier du Mans.

## **II. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'APPEL A PROJET**

### **A. Présentation du service**

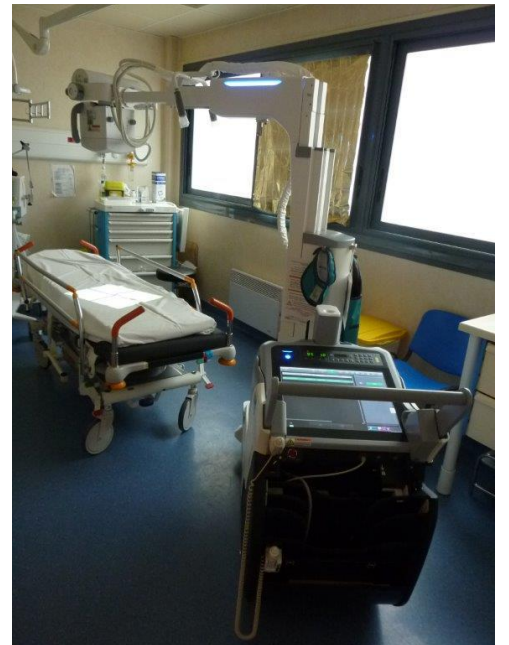
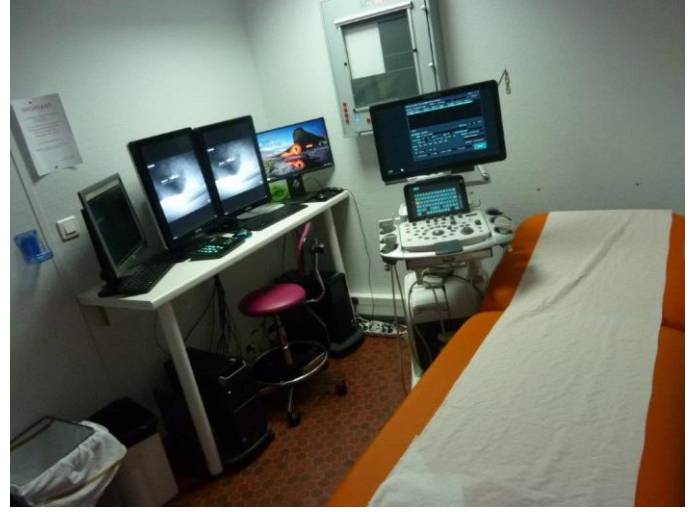


Le service d'imagerie médicale propose les activités suivantes :

- 2 salles Radiologie conventionnelle numérique et interventionnelle,
- 1 salle de panoramique dentaire
- 2 salles d'échographie
- 1 salle de scanner
- 1 salle de mammographies, actuellement hors parcours du dépistage du cancer du sein, mais conforme aux exigences qualité pour le dépistage

Un projet d'IRM est en cours sur la période 2025/2028.





**ACTIVITE :**

<b>NOMBRE D'ACTES</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Hospitalisation	593	553	481
Consultations externes	457	379	431
SE - urgences externes	4 550	3 833	1 968
Externes ville	4 937	5 347	6 312
<b>dont</b>			
Mammo GEMS	-	-	-
Mammo externes	348	336	229
Pano + télécrânes	290	252	140
<b>TOTAL RADIOLOGIE (*)</b>	<b>10 537</b>	<b>10 112</b>	<b>9 192</b>
Hospitalisation	89	45	43
Consultations externes	5	-	-
SE - urgences externes	84	57	13
Externes ville	2 553	2 184	1 653
<b>TOTAL ECHOGRAPHIE</b>	<b>2 731</b>	<b>2 286</b>	<b>1 709</b>
Hospitalisation	604	527	445
Consultations externes	1	1	6
SE - urgences externes	1 642	1 501	758
Externes ville	4 302	4 783	5 426
Cabinet privé	1 103	1 077	967
<b>TOTAL SCANNER (**) (hors cabinet privé)</b>	<b>6 549</b>	<b>6 812</b>	<b>6 635</b>
(*) 2023 = dont 5 699 par la téléradiologie			
(**) 2023 = dont 5 153 par la téléradiologie			

La diminution de l'activité fait suite au départ de plusieurs radiologues en 2022 et 2023 et des fermetures du SAU en augmentation en 2023.

<b>ACTIVITE CIBLE minimum</b>		
<b>Mammo</b>	1 500	y compris dépistage
<b>Scanner</b>	6 800	forfaits techniques en 2024
	8 000	forfaits techniques à partir de 2025
<b>IRM</b>	4 500	

Le délai actuel d'obtention de rendez-vous de scanner est à date de 2 semaines.

Ces activités sont réparties sur 2 secteurs dans l'établissement :

- Une zone de radiologie/échographie/mammographie près du service des urgences et du bloc opératoire.
- Une zone de scanner près des consultations externes.

Notre unité d'imagerie travaille en collaboration avec le service d'urgence, les services d'hospitalisation, les EHPAD du CH et des environs ainsi qu'avec le Pôle Simone Veil (médecine de ville).

Il existe un partenariat avec le Centre Hospitalier du Mans pour l'oncologie (3 plages de scanner/j dédiées).

L'établissement dispose d'un partenariat avec le prestataire ALARA pour maintenir des installations conformes aux recommandations de l'ASN.

### **AXES PRIORITAIRES :**

L'établissement est engagé dans une démarche qualité et gestion des risques affirmée. Il est attendu des professionnels de santé une implication notamment dans :

- des études de pertinence de prescription des actes, des audits, des EPP ....
- une gestion documentaire et gestion des événements indésirables : participation aux REX et CREX, COPIL imagerie
- une collaboration avec les équipes médicales de l'établissement

### **B. Ressources du service**

Le Centre Hospitalier s'engage à ce que le(s) praticien(s) disposent, pour l'exercice de son (leurs) activité(s) au bénéfice des patients de l'établissement et de ville :

- des prestations identiques à celles qui sont offertes aux praticiens de l'établissement : accès au bloc opératoire, prestations d'anesthésie, examen de biologie et d'imagerie, matériel et équipement nécessaires...
- une collaboration avec un médecin échographiste
- du concours d'un personnel qualifié, conformément aux normes, commun à tous les praticiens intervenant au Centre Hospitalier, pour lui (leur) permettre d'exercer son (leur) activité dans les meilleures conditions eu égard à sa (leur) spécialité.

### **PERSONNELS :**

#### **Médicaux :**

L'établissement ne dispose plus de radiologues salariés pour assurer son activité d'imagerie depuis octobre 2023. Une organisation en télé-imagerie exclusive est en place.

#### **Objectif :**

Le partenariat doit permettre de disposer d'une présence hebdomadaire continue de praticiens, idéalement du lundi au vendredi, et à minima 4 jours par semaine, pour assurer la continuité des activités d'imagerie et améliorer le service rendu aux patients.

Le candidat devra par ailleurs préciser si les praticiens entendent participer (fortement souhaitée) à la Permanence des Soins territoriale située au CH du Mans à partir de 18H, idéalement le vendredi soir et/ou le samedi soir. Il s'agit d'assurer une garde sur place avec une activité continue et généralement soutenue jusqu'à 0h00 au regard de la fréquentation du SAU du Mans (en moyenne 180 passages/jours au SAU adultes).

#### **Modalités d'intervention des praticiens libéraux au bénéfice des usagers :**

Selon la typologie juridique du partenariat proposé, un contrat de participation aux missions de service public (contrat d'exercice libéral) devra être conclu pour les praticiens libéraux qui interviendront auprès des patients hospitalisés et pris en charge dans le cadre de la Permanence des Soins. Ils seront donc rémunérés aux honoraires minorés d'une redevance réglementaire pour les actes de radiologie conventionnelle selon les dispositions en vigueur. La permanence des soins sera rémunérée selon les dispositions en vigueur pour la permanence des soins hospitalière (gardes et astreintes). Dans cette hypothèse n'est pas exclu la possibilité de créer un PIMM.

Pour les patients de ville, les praticiens libéraux seront rémunérés selon les dispositions conventionnelles de l'assurance maladie.

## Paramédicaux :

FONCTION	NOMBRE	ETP
Cadre de santé	1	1
Manipulateur d'électroradiologie	8 (*)	6,40
Personne Compétente en Radioprotection	2	0,20
Secrétaire	4 (2 en radio/2 au scanner)	4
Brancardière pour l'aide à l'installation et désinstallation des patients	1	0,70

(\*) dont 1 en cours de formation D.U. échographie.

Les manipulateurs d'électroradiologie sont présents de 8h à 21h dont un doublon de 9h à 18h.

### Objectifs :

Le partenariat s'attachera à promouvoir une politique d'attractivité et de fidélisation du personnel dans le respect des particularités statutaires initiales de chaque agent. Si nécessaire, le candidat a la possibilité de compléter l'effectif actuel de MERM par ces propres salariés, notamment lorsque l'IRM sera installé sur le site.

### Matériels :

Les équipements d'imagerie en février 2024 sont :

- 2 tables de radiologie : 1 Primax Clisis Exel (2015) / 1 Fujifilm FDX Visionary (2023)
- 1 mobile de radiologie : Fujifilm FDR Go Plus (2022)
- 1 amplificateur de brillance : Acteon X Mind DC (2017)
- 1 panoramique dentaire : Planmeca (2004)
- 2 échographes : Hitachi Arietta 850 (2020)
- 1 scanner 64 barrettes : GE Optima CT 660 (2017)
- 1 mammographe : Siemens Mammomat (2013)

Les logiciels utilisés sont :

- RIS : XPlora avec dictée et reconnaissance vocale
- PACS : EDL
- Messagerie : Nexus
- DPI : Arcadis

L'application DOCTOLIB® est en cours de déploiement et sera opérationnel en juin 2024.

### C. Charges relatives à l'utilisation des équipements

Les modalités financières d'intervention des médecins seront définies au regard du mémoire technique déposé, des négociations et du vecteur juridique qui sera mis en œuvre pour consolider cette coopération public/privée.

## III. MODALITES DE L'APPEL A PROJET

### A. Dépôt de l'acte de candidature

Le projet sera à adresser **au plus tard le 30 avril 2024**, avec l'objet « AMI Imagerie médicale » par voie dématérialisée : [direction@ch-laferte-bernard.fr](mailto:direction@ch-laferte-bernard.fr)

Tous les documents devront être rédigés en français.

## **B. Profil des candidats :**

- Société d'exercice libérale ou SCM ;
- Groupement de S.E.L. ;
- Groupement de radiologues libéraux ;
- Professions libérales ;
- Association de professions libérales.

## **C. Contenu de la candidature**

Le(s) porteur(s) de projet doit présenter un mémoire technique permettant d'apprécier ses motivations et sa compréhension des ambitions de l'établissement.

Le(s) porteur(s) de projet doit indiquer les renseignements suivant :

Les candidats à l'Appel à Manifestation d'Intérêts s'engagent à proposer dans son mémoire un projet intégré, portant sur tout ou partie du plateau technique:

- Précisant une modalité d'organisation du service public hospitalier
  - o Exploitation avec tout ou partie des ressources,
  - o Les modalités d'organisation hebdomadaire : nombre de vacation(s), nature des actes envisagés, nombre minimum d'actes par vacation,
  - o La périodicité : toute l'année ou une partie de l'année,
  - o La durée d'engagement.
- Bénéficiant d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public pour garantir l'activité d'imagerie conventionnelle et scanner existante, voire l'implantation d'un IRM sur le site du CH Paul Chapron.
- Les candidats s'engagent à décrire :
  - o les modalités d'organisation du parcours patient.
  - o la gouvernance qu'il souhaiterait retenir : GCS, GIE, Association des médecins libéraux...

Le(s) porteur(s) de projet devra fournir également les éléments suivants dans le cadre de sa proposition :

- 1) Lettre de motivation et curriculum vitae,
- 2) Copie de tous les diplômes
- 3) Inscription au conseil de l'ordre des médecins
- 4) Attestation de formation de radioprotection des patients et des travailleurs
- 5) Déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales et qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.
- 6) Proposition financière par secteur d'activité
- 7) Attestation responsabilité civile

## **D. Sélection et notification des candidats**

### **D.1 : Recevabilité**

Le CH Paul Chapron appréciera la recevabilité des candidatures eu égard à la situation régulière des candidats :

- Par rapport aux autorisations d'activité de soins et autorisations de délivrer des soins aux assurés sociaux ;
- Par rapport à la situation ordinale (spécialité, inscription à l'ordre) des médecins libéraux dirigeants des candidats, ou intervenants, désignés comme porteurs du projet ;
- Par rapport à la régularité de la situation des sociétés eu égard aux dispositions en vigueur, vérifiée auprès des autorités compétentes ;
- Par rapport à l'existence d'une réponse formelle aux engagements tels que décrits dans le présent AMI

En soumettant une proposition, le(s) porteur(s) de projet reconnaît avoir pris connaissance des informations suffisantes et certifie les accepter.

Le respect du présent appel à projet et des orientations souhaitées par le Centre Hospitalier de La Ferté-Bernard constituent les éléments déterminants d'appréciation des offres des candidats.

## D.2 : Critères de sélection

L'établissement s'appuiera pour son choix sur :

- 1) La complétude du dossier
- 2) La concordance avec les axes prioritaires mentionnés dans la présentation du service
  - a. Pertinence des modalités d'organisation médicale : Nombre et qualité des intervenants médicaux apportés par le Candidat
  - b. Pertinence des modalités d'organisation paramédicale ;
  - c. Pertinence des modalités d'organisation juridique envisagée
- 3) La durée d'engagement
- 4) L'efficacité d'utilisation du plateau technique
  - a. Mise en adéquation des cibles d'activité aux moyens humains (MER et secrétaires notamment) et aux besoins de la population
  - b. Le volume d'actes/ heure/modalité
- 5) La proposition financière
  - a. Modèle de tarification retenue
  - b. Proposition du modèle économique chiffré ;
- 6) L'implication dans la démarche qualité institutionnelle

Une visite du site de l'établissement, notamment du service d'imagerie médicale avant le dépôt des dossiers sera planifiée entre le 15 et 24 avril 2024

L'examen des propositions fera l'objet d'une présentation orale devant la gouvernance médicale et la direction, semaine 21.

La candidature retenue sera annoncée au porteur de projet au plus tard le 27 juin 2024, après présentation aux instances. Les candidats non retenus seront avisés courant juillet 2024.

Il est précisé que le Centre Hospitalier de La Ferté-Bernard se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à projet, notamment si les candidatures reçues ne lui apparaissent pas suffisamment pertinentes en terme de proposition d'offre à la population du bassin et des attentes de l'établissement, ou pour toute autre difficulté ou encore pour toute raison indépendante de sa volonté sans justification ou pour motif d'intérêt général.

En cas de question relative à cet Appel à Manifestation d'Intérêts, écrire à [direction@ch-laferte-bernard.fr](mailto:direction@ch-laferte-bernard.fr)

Date limite de dépôt : 30 Avril 2024

## Annexe 1 du mémoire technique à compléter par le candidat

### **Nature de la structure porteuse**

- Raison sociale :
- Statut juridique :
- Adresse :
- Région :

Le cas échéant :

- Dénomination de la structure :
- Numéro FINESS juridique et géographique :

(Joindre la copie des statuts, des autorisations d'EML, des autorisations de délivrer des soins...)

### **Dirigeant référent de l'organisme pour l'équipe projet**

- Nom et prénom :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :
- Signature :

### **Radiologues engagés dans le projet**

- Nom et prénom :
  - N° RPPS :
  - Numéro de téléphone :
  - Adresse mail :
- 
- Nom et prénom :
  - N° RPPS :
  - Numéro de téléphone :
  - Adresse mail :
- 
- Nom et prénom :
  - N° RPPS :
  - Numéro de téléphone :
  - Adresse mail :



**Coordonnées des partenaires autres que le porteur engagé dans le projet**

Structure :

- Nom et prénom de l'interlocuteur référent :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :

Structure :

- Nom et prénom de l'interlocuteur référent :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :

Structure :

- Nom et prénom de l'interlocuteur référent :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :

**1. Autorisations, équipements actuellement gérés par le(s) candidat(s)**

**2. Positionnement territorial et activités actuelles**

**3. Motivations du candidat pour le projet de service d'imagerie commun de la Ferté Bernard**

**4. Besoin de la population du Perche Sarthois auxquels le Candidat entend répondre et projet médical envisagé**

**5. Modalités de réponse au projet médical**

5.1. Cible d'activité et nature des activités par modalité

5.2. Analyse des Ressources Humaines, Personnels Médicaux et Personnels non Médicaux nécessaires

5.3. Moyens engagés avec certitude par le Candidat et modalités

5.4. Parcours patient et organisation fonctionnelle

Ouverture au Public, Gestion des Urgences, des hospitalisés, des externes....

5.5. Organisation de la continuité des soins et de la permanence des soins proposées

5.6. Réponse à l'urgence

6. Organisation et gouvernance envisagées

7. Modèle économique – organisation comptable – relations à l'assurance maladie et au CH LFB

8. Autres engagements